



NE LAISSEZ PAS LES TMS FRAGILISER VOTRE ENTREPRISE

Faites le test sur www.tmsbtp-attentionfragile.fr

LES TMS, C'EST QUOI ?

1^{ère}

cause de maladie professionnelle

+16 %
par an depuis 10 ans

95 %
des jours de travail perdus pour maladie professionnelle dans le BTP

3 897
TMS parmi les 4367 maladies professionnelles avec arrêt dans le BTP en 2008

9 sur 10
maladies professionnelles dans le BTP sont des TMS

Source CNAMTS - 2007

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont la première cause de maladies professionnelles. Ils affectent les articulations lorsqu'elles sont hyper sollicitées - épaule, coude, poignet, genou... - et provoquent des douleurs handicapantes.

La prévention de ces maladies doit être une préoccupation des salariés et de la direction de l'entreprise.



Affections chroniques du rachis lombaire

Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Affections provoquées par les vibrations d'outils manuels

QUELS SONT LES FACTEURS DE RISQUE ?

En milieu professionnel, ils sont multiples.

- △ **Facteurs organisationnels** : situations de travail trop difficiles à gérer pour les salariés.
- △ **Facteurs biomécaniques** : hyper sollicitation des articulations et du dos, gestes répétés, postures inconfortables...
- △ **Facteurs individuels** : ancienneté, âge...
- △ **Facteurs aggravants** : froid, vibrations, stress...

QUELS SONT LES COÛTS POUR L'ENTREPRISE ?

Coûts directs

- △ **Cotisations**
Accident du Travail / Maladie Professionnelle
- △ **Indemnisation des absences à la charge de l'entreprise**
- △ **Temps de gestion des dossiers**

Coûts indirects

- △ **Absentéisme**
- △ **Perte de productivité**
(gestes ralentis, remplacement du salarié)
- △ **Perte de la capacité de production**
(délai, qualité...)

Exemple de coûts directs par dommage



25 000 €

2 719 €

10 250 €

Source : CNAMTS - 2007

ET VOUS, OÙ EN ÊTES-VOUS ?

FAITES LE TEST sur www.tmsbtp-attentionfragile.fr

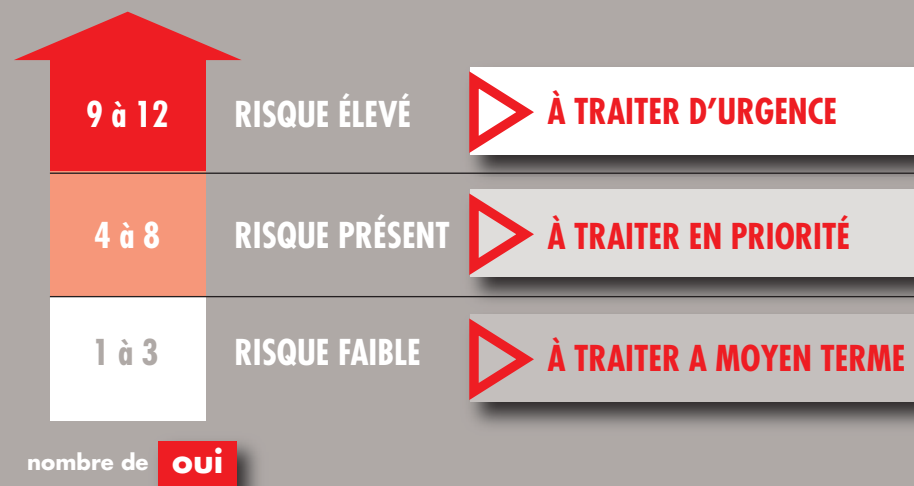
et obtenez instantanément le diagnostic de votre entreprise ou remplissez le questionnaire ci-dessous et évaluez votre niveau de risque (cf au dos).

oui **non**

- | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 1 Vos salariés se plaignent-ils de douleurs ?
(épaules, coudes, poignets, genoux, dos...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2 Répètent-ils les mêmes tâches et gestes au travail ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3 Travaillent-ils dans des positions contraignantes ?
(agenouillé, bras levés, torsions...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4 Manutentionnent-ils des charges de façon répétée ?
(soulever, porter, tirer...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5 Utilisent-ils des machines ou des outils émettant des vibrations ?
(brise béton, pilonneuse, perforateur, perceuse...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6 Travaillent-ils dans des conditions climatiques difficiles ?
(froid, vent, pluie, chaleur...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 7 Sont-ils affectés à des postes de travail les exposant à des TMS
(vibrations, port de charge) depuis plusieurs années ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8 Vos salariés ont-ils eu des arrêts de travail liés aux TMS ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9 Votre médecin du travail a-t-il émis des restrictions
d'aptitude en lien avec les TMS ?
Si oui, pour combien de personnes ? <input type="text"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 10 Votre médecin du travail a-t-il proposé l'aménagement
d'un ou plusieurs postes de travail ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 11 Le risque TMS est-il absent de votre Document Unique
d'évaluation des risques professionnels ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12 Votre entreprise manque-t-elle de moyens d'aide
à la manutention ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Total

INDICATEUR DU NIVEAU DE RISQUE



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Contactez votre médecin du travail ou complétez ce document et retournez-le à OPPBTP - CED 74 rue du Petit Pont BP 94420 - 45044 Orléans cedex

Nom de l'entreprise*

Nom du chef d'entreprise*

Adresse*

Tél.* Fax*

e-mail*

Activité

Effectif - administratif - chantier

N° de Siret N° de risque

Nom de votre service de santé au travail*

* Champs obligatoires

Si vous souhaitez qu'un conseiller OPPBTP ou votre service de santé au travail prenne contact avec vous, remplissez tous les champs obligatoires. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont nous sommes seuls destinataires. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du Service Clientèle de l'OPPBTP CED 74 rue du Petit Pont BP 94420 - 45044 Orléans Cedex.

COMMENT PREVENIR LES TMS ?

**Henri N., responsable
d'une entreprise de peinture
rénovation façades**

« Dans notre métier, les gestes sont particulièrement répétitifs. Mal au coude, douleurs aux épaules sont fréquents. Parfois accentués par des outils mal adaptés ou une organisation imparfaite. L'OPPBTB nous a aidé à identifier les points critiques et à progresser. »

**Pierre D., Service de santé
au travail du BTP**

« Dans cette entreprise de charpente, le médecin du travail constatait des TMS récurrents de l'épaule. Après une étude des postes de travail, il a été proposé au chef d'entreprise d'acquérir des visseuses plus légères avec une meilleure prise en main. Les TMS ont sensiblement régressé. »

La prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) commence par le dépistage des situations à risque dans l'entreprise. L'OPPBTB et les Services de santé au travail peuvent vous accompagner pour vous aider à diagnostiquer la situation dans votre entreprise et à trouver des solutions durables de prévention des TMS.

Pour en savoir plus, rendez vous sur le site

www.tmsbtp-attentionfragile.fr